



académie Grenoble

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Année scolaire: 2019/2020

Numéro de séance : 2

Date de convocation: 18/11/2019

Présidence de : Mme Valérie MAUDUIT

Ouorum: 16

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 4

# SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES

## I - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

- I -1 Approbation du compte rendu du C.A. du 26/09/2019
- Installation du Conseil d'Administration I -2
- Règlement Intérieur du Conseil d'Administration I -3
- I -4 Installation de la Commission Permanente
- I -5 Installation du Conseil de Discipline
- Composition de la Commission éducative I -6
- Composition du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté I -7
- I -8 Composition de la Commission Hygiène et Sécurité
- I -9 Composition du Conseil Pédagogique
- I-10 Conseil de la Vie Lycéenne

## I I- ACTION EDUCATRICE

- II-1 Concours créateurs d'idées 2020 (Mme PICCAMIGLIO) pour info
- II-2 Sortie à l'ONU (Mme DOCHE) 30-01 80 élèves
- II-3 Ingénieur-e au féminin (Mme BECK) 6-02 25 élèves
- II-4 Répartition des Indemnités de Missions Particulières 2019/20
- II-5 Programme Psy-En 2019/20
- II-6 Fiche expérithèque semestrialisation

## III - CONTRATS ET CONVENTIONS

- PERLY EPS PISCINE
- IUT mini-stages STMG
- **DECHETS**

# IV- ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

IV-1 Budget 2020

IV-2 Autorisation pour le Chef d'Établissement de passer des marchés dans la limite des crédits ouverts au budget

IV-3 DBM pour prélèvements sur fonds de roulement

**V-QUESTIONS DIVERSES** 

Signatures:

La Présidente V. MAUDUIT

La Proviseure V. MAUDUIT

Grenoble - Département de Haute Savoie

B. P 243- 74006 ANNECY Cedex - Tél.: 04 50 10 08 00 Télécopie: 04 50 10 08 09

Le secrétaire

## PRESENCE au CONSEIL SÉANCE N°2 du 28/11/2019 (liste d'émargement en pièce jointe)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h05. Madame MAUDUIT, Proviseure, accueille le nouveau Conseil d'Administration et demande aux membres l'ajout de quatre points à l'ordre du jour qu'elle rappelle dans la rubrique de l'action éducatrice. L'ordre du jour est ainsi approuvé. Mme MAUDUIT remercie ensuite Monsieur SELEK, représentant l'administration d'accepter de prendre le secrétariat de séance et excuse Messieurs BOSLAND, PELLEVAT, HOLLAND et RAMADANI, empêchés.

Les représentants des enseignants demandent s'ils peuvent lire une déclaration. Madame la Proviseure leur propose de la lire après l'installation des commissions.

### I- ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE:

### I-1 Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 26/09/2019 :

Madame la Proviseure demande aux membres si le procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 26 septembre 2019 appelle des remarques. Les parents d'élèves sont surpris de la ventilation des votes de l'acte concernant la convention passée avec le Vitam Parc. En effet, ils disent qu'il y avait des abstentions qui n'ont pas été retranscrites dans le procès-verbal. Monsieur SELEK recontrôlera le procès-verbal avec l'acte envoyé aux autorités de contrôle. Après contrôle, il s'avère que l'acte envoyé avait la ventilation suivante : 23 suffrages, 20 pour et 3 abstentions. Madame la Proviseure présente ses excuses pour cette erreur de retranscription sur le PV. Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du 26/09/2019 ainsi rectifié.

### I-2 Installation du Conseil d'Administration :

Madame MAUDUIT, Proviseure, reprend les textes sur la composition du Conseil d'Administration et sur son rôle. Elle précise que tous les textes relatifs aux différentes instances sont consultables sur le site du gouvernement. Madame MAUDUIT présente les divers membres, de droit et élus et leur souhaite la bienvenue. Elle soumet au vote cette installation :

Présents : 21	Votants: 21	Abstention: 0	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0	

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

### I-3 Règlement intérieur du Conseil d'Administration :

Madame MAUDUIT soumet au vote des membres du Conseil d'Administration un Règlement Intérieur pour le fonctionnement du conseil d'administration (en annexe) :

Présents : 21	Votants: 21	Abstention: 0	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0	

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

## I-4 Installation de la Commission Permanente :

A partir des textes de 1985 modifiés, Madame MAUDUIT reprend le rôle de la Commission Permanente. Elle installe donc les différents membres se basant sur les noms proposés par les divers collèges (en annexe).

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter cette composition :

Présents : 21	Votants: 21	Abstention: 0	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0	

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

#### I-5 Installation du Conseil de Discipline :

Madame MAUDUIT après avoir redonné le rôle, la place et le fonctionnement du Conseil de Discipline donne la liste des membres qui doivent le composer (en annexe).

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter cette composition :

Présents : 21	Votants: 21		
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0	

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

#### I-6 Composition de la commission éducative :

Madame MAUDUIT demande aux membres du Conseil d'Administration, l'autorisation de mettre en place une commission éducative (en annexe). Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter cette composition :

Présents : 21	Votants: 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

Académie de Grenoble – Département de Haute Savoie B. P 243- 74006 ANNECY Cedex – Tél. : 04 50 10 08 00 – Télécopie : 04 50 10 08 09

## I-7 Composition du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté : (en annexe).

Cette instance restera ouverte à toute personne intéressée par le sujet traité.

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter cette composition :

Présents : 21	Votants: 21		
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0	

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

### I-8 Composition de la Commission Hygiène et Sécurité :

Madame MAUDUIT demande aux membres du Conseil d'Administration, l'autorisation de mettre en place une commission Hygiène et sécurité et de voter sa composition (en annexe) :

Présents : 21	Votants: 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

## I-9 Composition du Conseil Pédagogique :

Madame MAUDUIT demande aux membres du Conseil d'Administration, l'autorisation de mettre en place le Conseil Pédagogique : Chef d'établissement, CPE, coordonnateurs de chaque discipline.

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter cette composition :

Présents : 21	Votants: 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

# I-10 Composition du Conseil de Vie Lycéenne :

Madame MAUDUIT demande aux membres du Conseil d'Administration, l'autorisation de mettre en place le Conseil de la Vie Lycéenne et de voter sa composition (en annexe) :

Présents : 21	Votants: 21		
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0	

<sup>→</sup> Voir Acte N°30 (NT)

Au terme de l'installation des différentes commissions, Madame MAUDUIT remercie l'ensemble des élus pour la concertation préparatoire de qualité qui a permis la rapidité des travaux.

Lecture est faite par les enseignants de leur déclaration. Les représentants des parents et des élèves souhaitent se joindre à cette déclaration. Monsieur BARBERY fait part d'une réelle angoisse de la part des élèves et des parents face à la mise en œuvre de la réforme.

La déclaration sera annexée au présent procès-verbal.

## II- ACTION EDUCATRICE

# II-1 Concours créateurs d'idées 2020 (Mme PICCAMIGLIO), pour information :

Madame PICCAMIGLIO va faire participer ses élèves de TSTMG, option Management et Gestion, à ce concours. Il s'agira de faire naître une idée et de la développer dans un projet de création d'entreprise. S'ils sont sélectionnés, ils iraient au Mondial des métiers à Lyon.

## II-2 Sortie à l'ONU (Mme DOCHE) 30-01/80 élèves de Première :

Il s'agit de permettre aux élèves d'aborder les notions de puissance des Etats et de multilatéralisme au travers de la visite des lieux clés de l'ONU. Ils assisteront également à des conférences d'experts sur les thèmes du soft power et de la diplomatie.

Madame la Proviseure soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le projet pédagogique et financier de cette sortie et fixe le montant de la participation facultative des familles à 10 euros par élève :

Présents : 21	Votants: 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

<sup>→</sup> Voir Acte N°25

# II-3 Ingénieur-e au féminin (Mme BECK) 6-02-2020/25 élèves :

Un groupe d'élèves du lycée ira rencontrer des ingénieures qui pourront leur expliquer leurs cursus.

Madame la Proviseure soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le projet financier de cette sortie et fixe le montant de la participation facultative des familles à 10 euros par élève :

la participation facultative de	es faillilles à 10 curos par cieve.		
Présents : 21	Votants: 21		
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0	

#### II-4 Répartition des Indemnités de Missions Particulières 2019/20 (conseil pédagogique du 12-11-2019)- (voir tableau en annexe)

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter cette répartition des IMP :

Présents : 21	Votants: 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

<sup>→</sup> Voir Avis pour information N°33

#### II-5 Programme Psy-En 2019/20

Madame la Proviseure présente le programme de Madame VIONNET, PsyEn. Il sera mis sur le site de l'établissement.

## II-6 Fiche expérithèque semestrialisation

Madame la Proviseure explique aux membres du Conseil d'Administration que lorsque le passage en semestrialisation a été présenté en Conseil d'Administration l'an passé après avoir été étudié en Conseil pédagogique et en Commission Permanente, la fiche projet d'expérimentation n'a pas été établie ni présentée. Elle est donc désormais rédigée et est soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

Présents : 21	Votants: 21	
Pour : 21	Contre: 0	Abstention: 0

<sup>→</sup> Voir Acte N°32

### III - CONTRATS ET CONVENTIONS :

#### • PERLY EPS PISCINE

Monsieur SELEK, Adjoint-Gestionnaire, présente une convention avec la Piscine de PERLY.

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer cette convention:

Présents : 21	Votants: 21		
Pour : 20	Contre: 0	Abstention: 1	

<sup>→</sup> Voir Acte N°34

### • IUT mini-stages STMG

Monsieur SELEK, Adjoint-Gestionnaire présente une convention avec l'IUT.

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer cette convention:

Présents : 21	Votants: 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

<sup>→</sup> Voir Acte N°31

#### Collecte des déchets

Monsieur SELEK, Adjoint-Gestionnaire présente une convention avec la communauté de communes.

A partir du mois de juillet 2020, le mode de calcul de la redevance va changer. Monsieur SELEK explique que ce changement de calcul va avoir un impact très important sur les finances de l'établissement. La redevance devrait passer de 1200 € à environ 6 000 €. Monsieur SELEK informe le conseil d'administration qu'un mail informant ce changement tarifaire a été envoyé au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, demandant, au service concerné, de prendre en compte ce changement et de réajuster la dotation de fonctionnement pour cette année. Un changement de comportement au sein du lycée devra être mis en place pour réduire nos déchets ménagers. Après ces informations Monsieur SELEK présente la nouvelle convention.

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer cette convention:

Présents : 21	Votants : 21		
Pour : 21	Contre: 0	Abstention: 0	

<sup>→</sup> Voir Acte N°29

# IV <u>ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE</u>

#### IV-1 Budget 2020

Monsieur SELEK, Adjoint-Gestionnaire présente le budget 2020 de l'établissement.

Il expose une définition générale du budget à travers des éléments financiers et juridiques.

L'Adjoint-Gestionnaire fait ensuite état de la répartition des dépenses en grandes masses suivant les différents services retenus dans la nomenclature comptable.

M. SELEK présente en recettes et en dépenses les différents services du budget. Il insiste aussi sur le fait que la dotation globale de fonctionnement est encore en baisse cette année réduisant fortement les marges de manœuvre de l'établissement. Il informe aussi que l'évaluation de la part patrimoine (contrats obligatoires, maintenance et viabilisation) est sous-évaluée. Une discussion à ce sujet a eu lieu lors du dialogue de gestion avec les représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes. Le Conseil régional devrait rester attentif à la situation du lycée en 2020. Aucun prélèvement n'est demandé, la Capacité d'Autofinancement est donc nulle et le résultat prévisionnel pour 2020 est de − 1117.37 €. Ce résultat s'explique par les écritures d'amortissement.

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le budget 2020 :

Présents : 21	Votants: 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

→ Voir Acte N°24

Madame MAUDUIT remercie vivement Monsieur SELEK pour le travail de qualité accompli dans l'intérêt des élèves et du lycée.

### IV-1-2 Taux de reversement entre Services :

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter le taux de reversement de 18 % entre le service SRH et le Service ALO :

Présents : 21	Votants : 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

→ Voir Acte N°27

# IV-2 Autorisation pour le Chef d'Établissement de passer des marchés dans la limite des crédits ouverts au budget :

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter cette autorisation :

Présents : 21	Votants: 21		
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0	

→ Voir Acte N° 23

## IV-3 DBM pour prélèvements sur fonds de roulement :

Monsieur SELEK présente la consommation de la viabilisation du lycée pour l'année 2019. Avec la forte hausse des coûts des énergies et la hausse de la consommation électrique, l'établissement doit prélever sur son fonds de roulement pour pouvoir subvenir à ces dépenses. C'est pour ces raisons qu'une demande de prélèvement de 25 000 € est demandée au conseil d'administration.

Après ce prélèvement, le montant du fonds de roulement sera de 144 831.69 €

Madame la Proviseure demande aux membres du Conseil d'Administration de voter ce prélèvement :

Présents : 21	Votants: 21	
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0

→ Voir Acte N°28

Monsieur FERNANDEZ, Proviseur-adjoint, présente le calendrier de l'année, lequel a évolué depuis le CA du 26 septembre en fonction du calendrier institutionnel. Il est consultable sur le site du lycée et l'agenda Pronote mis à jour.

## V- QUESTIONS DIVERSES- Questions de la PEEP :

- L'enregistrement des notes dans le système Pronote: suite à des retours de parents, certains professeurs n'entrent pas régulièrement les notes des élèves dans Pronote et cela pose le problème du suivi.

Madame MAUDUIT s'engage à faire régulièrement ce rappel afin que les parents puissent en effet suivre au mieux la progression de leurs enfants.

- L'entraînement aux épreuves du bac en classe de 1ère dont l'écrit (français et enseignement de spécialité abandonné en fin de 1ère) qui nécessite un créneau de 4 heures alors que les élèves ont au maximum 2 heures de cours.

Quels moyens sont prévus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur une durée de 4 heures afin de répondre aux exigences de l'examen ? Deux demi-journées banalisées, deux mercredis après-midis ?

Monsieur FERNANDEZ rappelle que l'épreuve de spécialité est bien de deux heures et non de quatre et que par conséquent, l'entraînement à l'examen peut se faire régulièrement et dans le cadre du cours. Par ailleurs, il sera bien organisé un entraînement général à l'écrit de Français, prévu au calendrier, sachant que les enseignants de Français en prévoient d'autres avec chacune de leurs classes.

La représentante des élèves et du CVL, Candice GUIBAUT prend la parole pour présenter l'ensemble des projets du CVL dont un des projets est de mettre en place une collation pour les lycéens. Monsieur SELEK rappelle les règles juridiques au sein d'un établissement scolaire. Il informe le Conseil d'Administration des problèmes de propreté rencontrés dans le lycée suite à la présence de nourriture. Monsieur RANCHER, agent chef, complète son intervention en donnant des faits plus précis (gâteaux, pizza, café, dans les salles

d'enseignements). Monsieur SELEK demande aux professeurs et aux élèves de transmettre l'information et de demander un plus grand respect pour le travail des agents d'entretien.

Madame MAUDUIT se réjouit de la richesse des projets proposés par le CVL, ce qui apporte un dynamisme à l'établissement. Elle sera très attentive avec les équipes aux questions posées par eux.

Elle remercie vivement l'ensemble des participants et lève la séance à 20h45, l'ordre du jour étant épuisé.